

Madame Cesla Amarelle

Cheffe du DFJC
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 21 février 2019

Taux d'échec élevé à la suite d' un examen très problématique à la HEP

Madame la Cheffe du DFJC,

Le SSP-Enseignement a appris par plusieurs de ses membres, étudiant-e-s à la HEP Vaud dans les filières MS1 et MS2, que leur avenir académique et professionnel était mis gravement en péril, suite à un échec à un examen dont nous souhaitons relever ici non seulement le chaos organisationnel de sa mise en place, mais aussi et surtout les incohérences multiples et inacceptables sur le plan pédagogique (contenu, modalités de correction et d'évaluation, notamment). Nous dénonçons enfin un non-respect des droits des étudiant-e-s, tout particulièrement dans la phase de consultation des épreuves pour les personnes déclarées en échec.

L'examen concerné est celui qui doit valider le module obligatoire: "Concevoir, mettre en oeuvre, évaluer et analyser une situation d'enseignement/d'apprentissage" (MSENS31).

La liste de ce qui nous apparaît clairement comme des manquements graves dans ces examens (de leur conception à leur reddition) est très impressionnante. Si la HEP devait persister dans cette voie, sa décision aurait des conséquences particulièrement lourdes pour les personnes concernées, à savoir notamment l'impossibilité pour elles de postuler ces prochains mois pour pouvoir travailler dans l'enseignement.

Actuellement, ces échecs font l'objet de très nombreuses procédures de recours. Le SSP-Enseignement n'a cependant pas souhaité attendre l'issue de ces recours avant de vous interpeler. Car il en va aussi de votre responsabilité en tant que garante d'un système de formation à la hauteur et crédible qui forme les futur-e-s enseignantes et enseignants de l'école vaudoise. Il en va aussi de votre responsabilité dans le soutien des personnes qui souhaitent s'investir dans l'exercice d'un métier que nous savons difficile et exigeant.

Parmi les éléments que nous estimons très problématiques et inacceptables nous citerons notamment:

- Les consignes fautives qui ont manifestement induit en erreur les étudiantes et qui les ont pénalisé-e-s fortement lors de la correction; En effet, lors de la séance de consultation des épreuves, il est apparu que six questions de la partie « QCM » (nos 4, 7, 11, 18, 23 et 25) n'avaient pas une seule réponse correcte, comme l'indiquait pourtant la donnée destinée aux candidats, mais deux.
- Le changement, à l'issue de la correction, du seuil de suffisance par rapport à celui annoncé
- Le fait que la réussite de l'examen soit conditionnée à la réussite des deux parties, sans possibilité de compensations, alors qu'il ne s'agit que d'un seul examen
- Le taux très élevé d'échec à cet examen (en particulier, selon nos sources, 56% d'échec au QCM). Si un taux de résultats considérés comme insuffisants n'est en soi pas forcément un facteur problématique (il dépend de multiples facteurs qui potentiellement pourraient tous s'expliquer autrement que par l'inadéquation d'une épreuve), nous estimons que dans le cas particulier, il est effectivement révélateur d'un dysfonctionnement. D'abord parce qu'il s'ajoute à de nombreux autres problèmes dont ceux listés ci-dessus, mais aussi parce qu'il diffère de manière très nette des résultats de l'année précédente.
- Le fait que les modalités de consultation des épreuves ait été limitées de manière inacceptable (30 minutes maximum, pas d'accès à la donnée complète de l'évaluation distribuée aux étudiant-e-s le 15 janvier 2019, notamment à la page comportant les questions et les propositions de réponses au QCM. Pas de possibilité non plus de consulter la copie corrigée du QROL, comportant les corrections de contenu).

La HEP est une institution de formation tertiaire qui se doit d'assurer une très haute qualité dans son domaine et dans son fonctionnement. Par ailleurs, elle forme les futur-e-s enseignant-e-s de ce canton et doit donc se montrer exemplaire. Nous constatons que les erreurs qui sont soulevées ici dans ce cas spécifique sont particulièrement nombreuses et importantes. Nous ne pouvons imaginer que l'institution persiste dans cette voie, non seulement par respect pour les personnes concernées, mais aussi par respect pour le reste du corps enseignant de la HEP qui effectue son travail avec professionnalisme et qui voit celui-ci entaché par cet épisode. Lorsque l'institution commet une erreur, celle-ci doit non seulement être reconnue, mais surtout ne pas être défavorable aux personnes à qui l'on a porté préjudice.

Le SSP-Enseignement soutient bien entendu les démarches entreprises par les futur-e-s collègues contraint-e-s d'agir de la sorte par le refus de la HEP de régler un problème particulier et néfaste. Nous demandons:

- Que, dans la perspective que l'erreur commise doit profiter à la personne à qui l'on a initialement porté préjudice, cet examen soit considéré comme réussi pour toutes et tous les étudiant-e-s. Ou tout du moins, que cet examen soit corrigé à nouveau sans tenir compte des éléments problématiques.

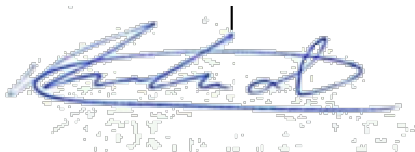
- La gratuité des frais de recours, y.c. rétroactivement pour les avances qui auraient d'ores et déjà été versées.
- Une modification des modalités de consultation pour les épreuves échouées qui permettent aux personnes de réellement prendre connaissance des épreuves.
- Que la direction de la HEP éclaire les circonstances qui ont mené à cet enchaînement inacceptable de problèmes et définisse les mesures permettant d'éviter de tels problèmes à l'avenir. Dans l'attente des résultats de cette enquête, la responsabilité de l'examen de ce module doit être attribuée à une autre personne
- Par ailleurs, le SSP-Enseignement demande à rencontrer la direction de la HEP de manière urgente afin d'aborder ce point.

En vous remerciant de l'attention portée à nos demandes et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous présentons, Madame la Cheffe du DFJC, nos meilleures salutations.

Pour le SSP-Enseignement,

Cora Antonioli, présidente

Raphaël Ramuz, secrétaire

A blue ink signature of Cora Antonioli, written in a cursive style.A blue ink signature of Raphaël Ramuz, written in a cursive style.